Image not found or type unknown

Parking modifié avec problème de manoeuvrabilité

Par **Jovial**, le **22/02/2012** à **13:21**

Bonjour,

Je suis locataire d'une place de parking souterrain.
Le propriétaire du parking a procédé à la pose de poteaux en dur vissés au sol qui rende ma manœuvre de garage beaucoup plus compliquée qu'auparavant. Cela me gène en même temps que cela gène d'autres automobilistes du parking.
Ces travaux n'ont été fait sans aucune consultation des locataires et la pose de ces poteaux est faite à un emplacement qui semblait avoir été laissé libre par l'architecte pour des raisons de manœuvrabilité.
J'ai échangé de nombreux courriers avec le propriétaire en lui démontrant que ces travaux étaient gênants et qu'il serait préférable de retirer ces poteaux, mais celui-ci reste bloqué sur sa position en dépit de toute logique et argue du fait qu'il est propriétaire et qu'il fait ce qu'il veut.
Alors maintenant qu'il a dit ça, je voudrais savoir plusieurs choses :
- A-t-il le droit de réaliser des travaux de la sorte sans prévenir auparavant les locataires du parking ?
- A-t-il le droit de modifier l'architecture au sol de ce parking sans l'accord de l'architecte ?
- Avait-il besoin d'une autorisation particulière pour réaliser ces travaux ?

Merci d'avance pour vos réponses,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés